



GUIDE des

CONSEILLERS

TECHNIQUES

SPORTIFS

de la ligue Ouest FCD

PREAMBULE

Ce dossier a pour but de :

→ Mieux faire connaître la ligue ouest au conseiller technique sportif ;

→ Lui permettre de situer son action dans le cadre de la ligue, définir sa mission et ses responsabilités ;

→ L'aider dans ses diverses démarches, en détaillant l'organisation d'un championnat de ligue.

Il s'inspire du dossier du conseiller technique sportif national ainsi que des documents analogues proposés par d'autres ligues.

Pour une application limitée au seul territoire de la ligue Ouest, il est conçu dans le souci d'uniformiser les procédures au sein de la ligue en parfaite adéquation avec les procédures fédérales. Il laisse au CTS la liberté d'action et une large place à l'initiative, seul le budget doit être soumis aux rigueurs imposées par une comptabilité claire et transparente.



SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 2
1. LA FCD	Page 3
2. LA LIGUE OUEST	Page 4
3. LE CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF DE LIGUE	Page 6
1 Désignation.	
2 Candidature.	
3 Statut.	
4 Rôle.	
4. L'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE	Page 11
1 La phase préparatoire.	
2 L'organisation.	
3 La rencontre.	
4 La phase post compétition.	
ANNEXES	Page 17
I - note d'organisation type	
II - imprimé pour budget prévisionnel et bilan financier	

44 clubs

et

22479 licenciés

Répartis sur les

14 départements

du

Grand Ouest.



1) LA FCD

Depuis près de 60 ans, la Fédération des clubs de la défense est reconnue pour ses actions au service du sport et de la culture au niveau de la communauté de la défense. Aujourd'hui, près de 165.000 adhérents partagent leurs passions à travers plus de 200 types d'activités déployées au sein de 408 clubs en France comme à l'étranger.



Plus de 50 ans d'engagement

1959. L'union fédérale des clubs de la défense nationale et des forces armées voit le jour sous la forme d'une association loi 1901. En 1966, elle prend le nom d'union fédérale des clubs sportifs et artistiques des armées (UFCSAA) avant de changer de statuts en 1992 et devenir la fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (FCSAD).

En 2011, pour favoriser encore davantage les échanges, la mixité et les liens intergénérationnels, la FCSAD adopte une nouvelle identité : **La fédération des clubs de la défense.**

En 2012, pour ses 20 ans, la FCSAD devient officiellement la fédération des clubs de la défense (FCD).

Elle regroupe aujourd'hui **près de 410 clubs**, issus des armées, de la gendarmerie, de la direction générale de l'armement... **tant en métropole qu'outre-mer et à l'étranger.**

Elle représente **près de 165 000 adhérents** : des actifs, des familles et retraités de la **communauté défense**, mais aussi des personnes du **monde civil** en harmonie avec ses valeurs humaines et solidaires.

Un partenaire majeur du ministère de la défense

Acteur incontournable de la mise en œuvre des politiques sportive, culturelle, sociale et Armée-Nation du ministère de la défense, la FCD et ses clubs s'appuient sur un partenariat fort dont la raison d'être est de **favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion au sein de la communauté de la défense** par la pratique d'activités concourant au développement des qualités physiques et humaines.

Vocation sociale et citoyenne

Enjeu de son engagement auprès du ministère de la défense, la fédération des clubs de la défense contribue à la cohésion sociale de la communauté défense.

- Le club au centre de la politique de cohésion sociale
- L'accueil des handicapés, une préoccupation majeure
- L'intégration sociale des jeunes en difficultés
- Le soutien des blessés et des familles de décédés en opérations
- Penser et agir « développement durable »



Cultiver toutes les passions

Le rôle de La fédération est d'**encadrer**, d'**orienter**, d'**animer**, de **soutenir**, d'**organiser** et de **contrôler** les activités de ses 410 clubs affiliés. Son but est d'offrir aux adhérents des **lieux conviviaux** où ils peuvent **pratiquer leurs passions**, rencontrer de nouvelles personnes.

Les 9 ligues régionales

- La ligue Ile-de-France
- La ligue Nord-Est
- La ligue Bourgogne - Franche-Comté
- La ligue Ouest
- La ligue Centre-Val de Loire
- La ligue Nouvelle Aquitaine
- La ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
- La ligue Auvergne - Rhône-Alpes
- La ligue Occitanie

La fédération des clubs de la défense... en chiffres

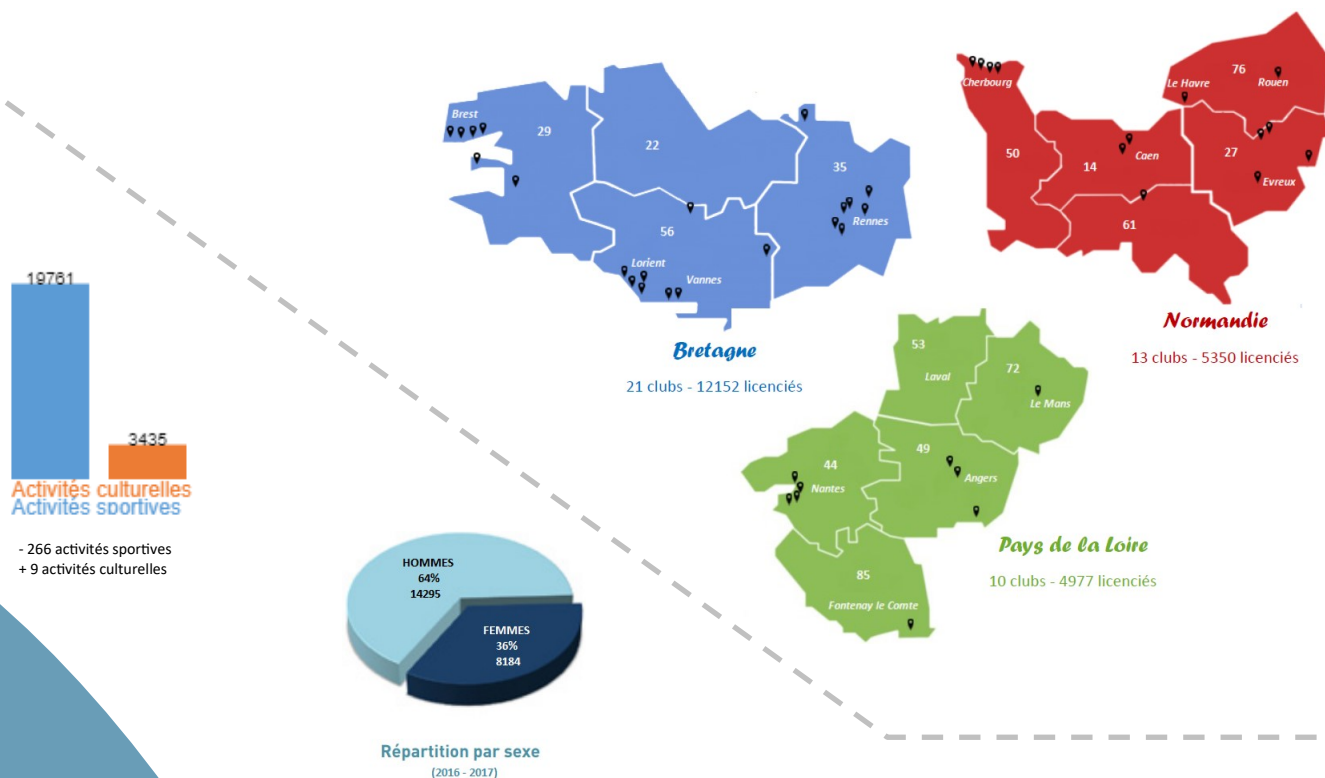
- 165 000** licenciés
- 9** ligues régionales
- 410** clubs en métropole, outre-mer et à l'étranger
- 45** conventions avec des fédérations ou organisations sportives et culturelles
- 126** disciplines sportives
- 89** disciplines culturelles
- 37** championnats sportifs nationaux
- 19** salons artistiques régionaux et nationaux

2) LA LIGUE OUEST

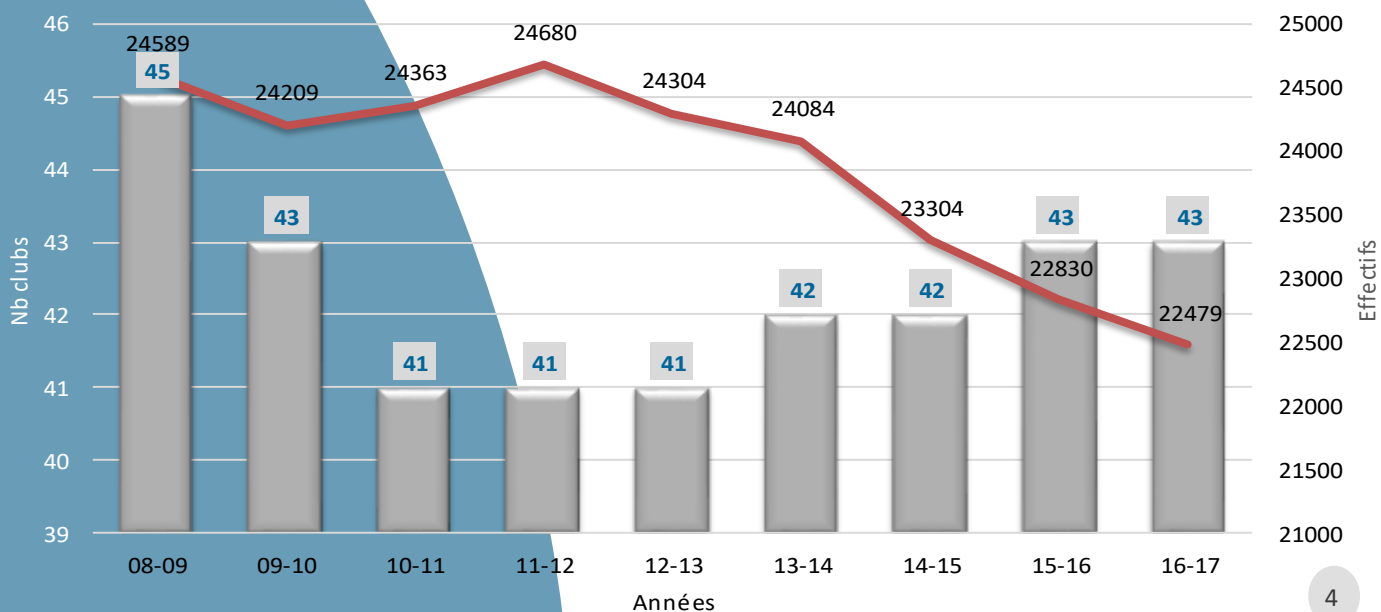


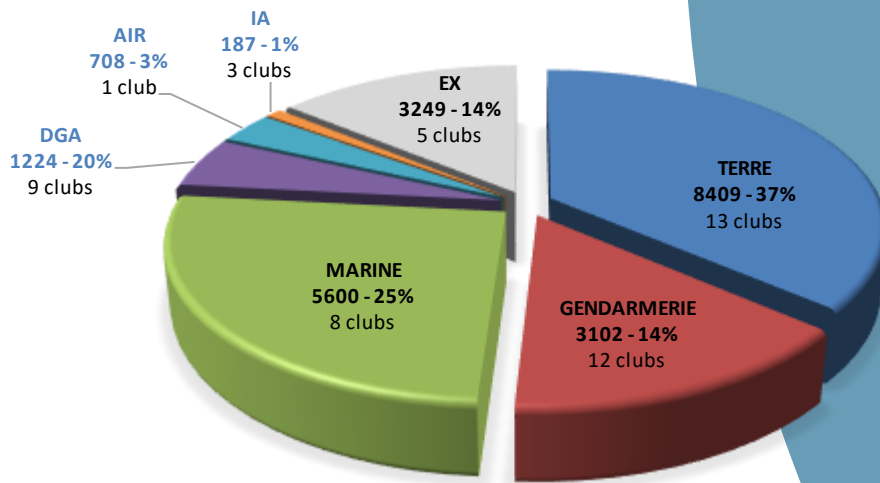
La Ligue Ouest est l'une des neuf ligues de la FCD. Elle couvre le territoire des régions Bretagne, Pays de la Loire, Normandie. Son siège est installé à Rennes, sur le site de l'état-major de la zone de défense et de sécurité Ouest, depuis septembre 2008.

Animée par un comité de direction de 21 membres, elle regroupe 44 clubs et plus de 22000 licenciés répartis sur les 14 départements du Grand Ouest.



ÉVOLUTION EFFECTIFS - CLUBS 2009 - 2017

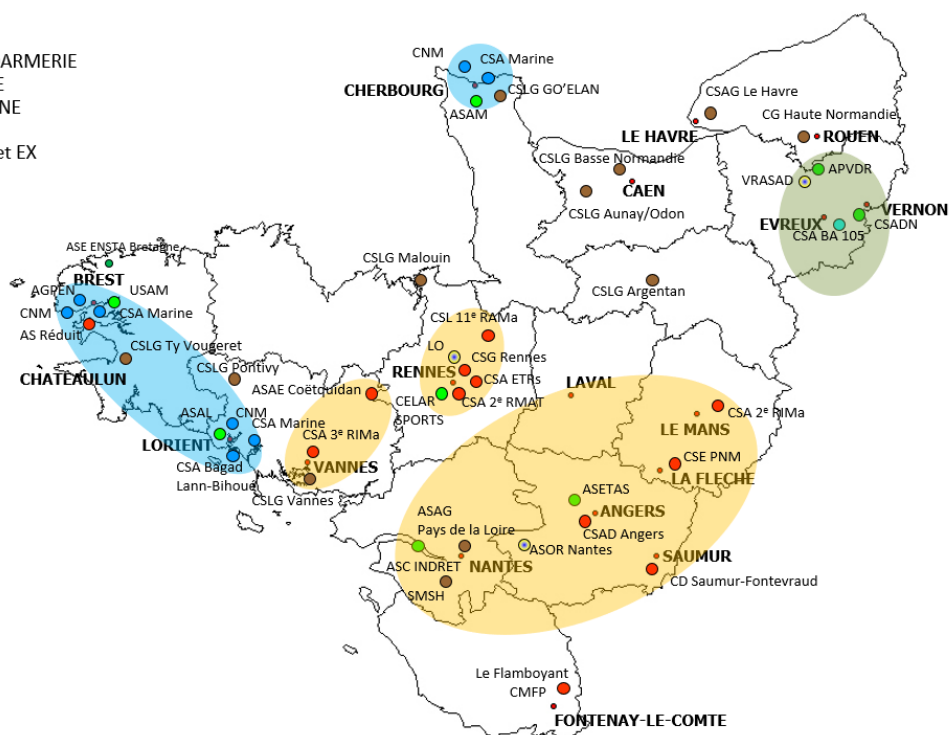




Composante	15/16		16/17		Variation Annuelle		% Armée/Ligue
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
TERRE	8292		8409		117	1,4%	37%
GENDARMERIE	3342		3102		-240	-7,2%	14%
MARINE	5872		5600		-272	-4,6%	25%
DGA	1174		1224		50	4,3%	5%
AIR	733		708		-25	-3,4%	3%
IA	210		187		-29	-13,8%	1%
EXT	3207		3249		42	1,3%	14%
Total	22830		22479		-357	-2%	100%

IMPLANTATION DES CLUBS

- 11 Clubs GENDARMERIE
- 12 Clubs TERRE
- 08 Clubs MARINE
- 01 Clubs AIR
- 10 Clubs DGA et EX
- 03 Clubs IA



3) LE CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF DE LIGUE

DESIGNATION

Pour chaque discipline sportive pratiquée dans la ligue, un **Conseiller Technique Sportif** est nommé pour la durée du mandat du comité directeur (4 ans).

Sur proposition de la commission sportive, cette nomination est prononcée par le président de la ligue, après décision du comité directeur.

Le comité directeur peut suspendre ou annuler une nomination au poste de CTS ligue, en cas de services rendus insuffisants ou de comportement contraire à l'esprit de la FCD.

CANDIDATURE

Critères :

Bien connaître sa discipline.

Disposer d'une expérience et de compétences dans l'organisation d'une rencontre sportive.

Une qualification est un " plus", mais n'est pas obligatoire pour faire acte de candidature.

Sélection :

Les candidatures sont à adresser au secrétariat de la ligue.

La commission sportive émet un avis et propose la ou les personnes au comité directeur, dans une ou plusieurs disciplines.

La liste nominative des CTS est diffusée aux clubs de la ligue.

STATUT DU CTS DE LIGUE

Place :

Il assiste à certaines réunions de commissions, participe à la mise en place de la politique sportive élaborée par le comité directeur, c'est le pilote de sa discipline.

Formation :

La ligue prend en charge tous les frais de formation pour le CTS qui souhaite suivre une ou plusieurs formations dans sa discipline au sein de la FCD. La ligue participe, à un niveau défini en commission " administration finances ", aux formations suivies dans sa discipline hors FCD.

Budget déplacement :

Le CTS est remboursé, aux conditions fixées sur la note établie par la ligue, des frais qu'il engage pour l'organisation du championnat et les réunions avec les commissions ou le comité directeur (déplacements, alimentation, hébergement).



Assurance :

A son initiative et dans le cadre de ses attributions, le véhicule utilisé pour ses déplacements (véhicule de la défense ou véhicule personnel) est assuré par la FCD. Il est nécessaire pour cela de demander à la ligue une note ordonnant le déplacement (délais 18 jours) et d'inscrire le véhicule sur le registre de transport de la ligue où du club d'appartenance.

Mandat :

Le mandat du CTS est lié au mandat du comité directeur. Tous les quatre ans, les CTS sont nommés par le comité directeur issu des élections. Des CTS peuvent être nommés en cours de mandat mais seulement pour la durée restant à courir.

RÔLE

Moteur de sa discipline :

Sous les directives du vice-président en charge des activités :

- Mettre en œuvre pour sa discipline la **politique sportive** définie par le comité directeur de la ligue de l'OUEST.
- Etablir et proposer à la commission sportive un **règlement permanent** pour les compétitions de sa discipline.
- **Promouvoir et développer** sa discipline auprès des clubs de la ligue.
- **Promouvoir la formation** pour renforcer l'encadrement dans les clubs.

ORGANISATEUR DE LA SAISON SPORTIVE DANS SA DISCIPLINE

Le championnat de ligue :

- Rechercher un **club organisateur** appartenant à la ligue.
- Préparer et diriger la **réunion préparatoire**.
- Etablir 1 an à l'avance le **calendrier sportif** de sa discipline.
- Reconnaître les **lieux de la compétition**.
- Etablir avec le club organisateur la **note d'organisation** et le **budget prévisionnel** qui seront proposés au responsable du domaine sports.
- Préparer et animer l'épreuve avec le club organisateur, dans le respect des **règles fédérales** (FCD et fédération délégataire) et avec le **souci de la sécurité** pour l'ensemble des participants (concurrents, spectateurs, organisateurs, arbitres).
- Adresser le **compte rendu** (déroulement, résultats, bilan financier) au président de la ligue à l'issue de la manifestation sportive.

La phase régionale du championnat FCD :

En étroite liaison avec le CTS national, le pôle activité et la commission de discipline de la ligue :

- S'assure du bon **déroulement de ces rencontres**.
- Effectue les **sélections** pour les championnats FCD.



Mettre en place les **épreuves sélectives** pour le championnat FCD.
Proposer à la commission sportive de la ligue la liste des équipes et des individuels, à **sélectionner** pour les championnats FCD dans le respect des quotas.

INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Participer avec le **pôle formation** à la préparation du plan annuel de formation qui sera proposé au comité directeur de la ligue.

Participer à la promotion, l'organisation et l'animation des rencontres jeunes.

Participer avec la **commission discipline** aux réunions traitant des dossiers relatifs à son domaine sportif.

4) L'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE SPORTIVE

LA PHASE PRÉPARATOIRE

Candidature

QUI ?

Tout club sportif affilié à la FCD peut postuler pour l'organisation d'une phase régionale ou finale nationale de rencontre sportive.

QUAND ?

Dans des délais suffisamment longs précédant la période présumée de cette organisation (en général au cours du troisième trimestre de l'année précédente) et avant l'établissement par la FCD et la ligue des calendriers des compétitions.

OÙ ?

Le choix du lieu géographique proposé reste du ressort du club organisateur après avis favorable de la ligue. En principe, il est souhaitable que le site proposé soit le lieu d'implantation ou le plus proche possible du lieu de résidence du club organisateur.

Il doit répondre aux critères concernant la ou les disciplines retenues (infrastructures, moyens de communication, capacités d'hébergement, de restauration) et si possible comporter un intérêt touristique et (ou) culturel pour les accompagnateurs et les athlètes.

COMMENT ?

La candidature à une organisation doit obligatoirement se faire **par écrit**.

Elle doit être adressée à la ligue par le président du club organisateur avec avis du Chef de corps support dans le cas où des infrastructures militaires seraient sollicitées.

La demande devra être adressée au plus tard **au cours du dernier trimestre de l'année A-1**.

Le rôle du CTS est important dans la démarche de recherche d'organisateur. Il doit connaître au moment de son organisation, le futur lieu où se déroulera la prochaine édition. C'est principalement lui qui, à travers les contacts qu'il établit dans sa discipline, doit solliciter les clubs les mieux structurés pour organiser.

Réunion préparatoire

QUI ?

Dans la mesure du possible tous les intervenants doivent participer à cette réunion.

De manière impérative :

- Les organisateurs ;
- Le président du pôle activités de la ligue ou son représentant ;
- Le ou les CTS de ligue des disciplines concernées ;
- Un représentant du corps support.

De manière facultative (dans la mesure où ils sont partie prenante) :

- Un représentant de la municipalité ou des collectivités locales ;
- Un représentant de la DRJSES ;
- Un représentant du CDOS, CROSF ;
- Les partenaires locaux ;
- Un représentant de la ligue sportive de la fédération délégataire.

QUAND ?

Le plus en amont possible de la date choisie. Un délai de 6 mois à 3 mois minimum semble raisonnable.

QUOI ?

Le but de cette réunion est de fixer au club organisateur le schéma de déroulement de la compétition tel que le conçoit le CTS dans le respect des critères imposés par la ligue ouest ou la FCD (championnat national).

La préoccupation majeure du CTS est de s'assurer que l'ensemble du schéma d'organisation sera respecté et que les initiatives locales proposées seront bien en conformité avec les consignes fixées par la ligue et la fédération, dans les domaines des règlements, de la sécurité, de l'étiquette et du fair-play.



Budget prévisionnel

QUI ?

Le club organisateur et le CTS doivent préparer ensemble le budget prévisionnel de la manifestation.

QUAND ?

Au moins trois mois avant la date prévue pour la manifestation (compétition de ligue), 4 mois pour un budget nécessitant l'approbation des services administratifs de la FCD (compétition nationale).

COMMENT ?

L'établissement du budget prévisionnel est un moment fort de la phase préparatoire. Il est soumis à des règles comptables qui doivent être respectées et appliquées. Comme tout budget, il est composé de dépenses et de recettes. Il doit prendre en compte comme référence de base, si elle existe, la précédente organisation.

Le budget prévisionnel doit être joint à la note d'organisation proposée à la ligue pour la rencontre considérée (modèle en dernière page).

Financement

Actuellement la ligue prend en charge :

- Les frais engagés pour le soutien santé.
- Les frais d'arbitrage.
- L'achat des récompenses.
- Le pot de clôture après la proclamation des résultats.
- L'ensemble des autres dépenses nécessaires à l'organisation de la manifestation.
- Les droits d'inscription sont libellés à l'ordre de la **ligue Ouest et perçus par elle**.
- Les factures seront directement **réglées par la ligue**, ou remboursées au club sur présentation des originaux des factures.

Après la manifestation, le club organisateur aidé du CTS renseigne les colonnes "réalisées" de la fiche "budget prévisionnel" avec un **inventaire détaillé** de la totalité des **factures** dont les **originaux seront joints à cette fiche, pour expédition au secrétariat de la ligue Ouest**.

L'ORGANISATION

QUI ?

Le club organisateur et le CTS doivent préparer ensemble la note d'organisation de la rencontre.

QUAND ?

Au moins trois mois avant la date prévue pour la manifestation (compétition de ligue), 4 mois pour une compétition nationale.

COMMENT ?

La note d'organisation doit être transmise à la ligue ouest (le budget prévisionnel doit être joint).

Après accord du vice-président en charge des activités et du trésorier général, la note sera diffusée à tous les clubs de la ligue Ouest et éventuellement aux ligues invitées.

Dans le cas d'une compétition nationale, la ligue transmettra la note et le budget prévisionnel à la FCD à qui il appartiendra de l'accepter, de le modifier ou de le refuser.

QUOI ?

Dans un souci d'uniformisation, afin de faciliter la tâche des organisateurs et pour éviter certains oublis, une **note type est donnée en pages 17 et 18.**

Cette note comprend deux sortes de rubriques :

- Les rubriques pré renseignées qui sont communes à toutes les disciplines et qu'il convient de remplir dans l'ordre indiqué.
- Les rubriques « spécifiques » qu'il convient de définir, de nommer et de renseigner en fonction des besoins spécifiques de chaque discipline.

Divers

Invitations :

Il est souhaitable d'inviter les autorités locales civiles, militaires et sportives.

Le carton d'invitation ne doit pas être surchargé mais il doit comporter :

- Le titre de la compétition.
- Les invitants (président FCD pour les compétitions nationales, président ligue, président du club organisateur).
- L'objet de l'invitation, le lieu, l'heure, le n° de téléphone pour réponse.
- le plan d'accès si nécessaire.



Plaquette d'accueil :

Pour les participants, c'est une source de renseignements indispensables au bon déroulement de la manifestation et un moyen d'information.

- Elle doit contenir les éléments essentiels sur la compétition, mais aussi sur la FCD, la ligue, la ville d'accueil, le club organisateur et la formation. Elle peut également servir de dossier de presse.
- Il est souhaitable d'y inclure des dépliants et des journaux (À Armes Egales, L.O.F.I, Flash jeunes).

La commission communication vous aidera dans sa réalisation.

Achat de matériel :

Les achats de matériel doivent correspondre au matériel strictement nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Un achat de matériel « stockable », avec accord du trésorier général de la ligue pourra être réalisé sous les conditions expresses. Il faudra inscrire ce matériel à l'inventaire de la ligue assurer son suivi par le CTS dans son utilisation au profit des compétitions placées sous l'égide de la ligue.

Partenariat :

Le partenariat peut avoir pour objectif d'associer une entreprise ou une collectivité locale à un projet sportif.

- Pour les manifestations, il est souvent possible d'associer une collectivité locale à l'organisation, que ce soit par le prêt d'une salle, de matériel ou par une subvention. **Le CTS doit encourager toute démarche du club organisateur vers ce type de partenariat.**
- Les entreprises sont d'autant plus intéressées à nos projets qu'un impact médiatique leur est proposé, d'où l'importance de pouvoir garantir la couverture de l'événement.
- En aucun cas la distinction faite au partenaire ne devra supplanter la présence de la ligue ouest et de la FCD.
- Il peut arriver que notre compétition s'appuie sur une manifestation organisée par un tiers. Nous jouons là le rôle de partenaire. La négociation avec l'organisateur doit se faire sur un véritable pied d'égalité. Le CTS qui est l'un des négociateurs doit traiter en toute connaissance de cause le domaine structurel et médiatique.

Médias :

Pour nos compétitions, ils ne sont pas incontournables. Cependant, ils permettent de mieux faire connaître la FCD, La ligue Ouest et nos clubs. N'oublions pas que nos partenaires apprécient leur présence.



Le club organisateur doit :

- Les inviter avec le meilleur préavis.
- Prévoir un point de presse.
- Contacter le président du pôle communication de la ligue pour réaliser un dossier de presse.

Le CTS doit :

- Tout connaître sur l'organisation et les participants.
- Transmettre les résultats complets aux médias.

LA RENCONTRE

L'accueil

De la qualité de l'accueil dépend souvent " l'image " que vont conserver les participants. Tout doit donc être mis en œuvre pour que cette première impression soit positive :

La désignation d'un responsable du point d'accueil.

La mise en place d'une cellule accueil :

- Renseignements divers
- Horaires, programmes, plans
- Contrôles des documents

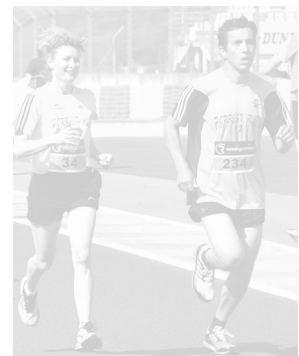
Le fléchage jusqu'au point d'accueil.

Le point de presse :

- Peut être intégré à la cellule accueil.
- Dossier de presse.

La vie sur le site

Alimentation.
Boissons.
Vestiaires.
Douches.
Sanitaires.
Téléphone.
Affichage des résultats en temps réel.
Information (à partir d'un **stand ligue** éventuellement).
Sono, musique.
Reportage photo.
Navettes.
Approvisionnement en carburant des véhicules militaires.



La compétition

La réunion préparatoire :

- Où ?
- Quand ?
- Qui fait quoi, qui assiste...?
- Lieux d'échauffement.
- Sécurité de la rencontre.
- Programme et déroulement des épreuves.



La couverture médicale :

Médecin, moyens d'urgence, d'intervention et d'évacuation.

L'arbitrage :

Le CTS doit connaître le niveau de son épreuve et veiller à la **qualification** des intervenants et à la **neutralité** de l'arbitrage.

Le local pour le contrôle antidopage (obligatoire).

Le jury technique :

- Composition.
- Rôle.
- Moyens d'action.
- Le traçage, le balisage.

Les officiels, les partenaires, les médias, les spectateurs :

- Accueil.
- Information.
- Accompagnement, guidage.

Le protocole et la remise des récompenses

Après la rencontre, il est nécessaire de féliciter tous les participants et de récompenser les meilleurs. Le déroulement de cette cérémonie, tout en gardant son caractère officiel et donc protocolaire, doit rester dans un esprit sportif, convivial et amical.

Les allocutions :

Elles se placent avant la remise des récompenses. L'ordre des intervenants est:

- Le président du club organisateur ou son représentant.
- Les autorités locales.
- Le président de la ligue Ouest ou son représentant.
- Le représentant de l'Etat.

La place des partenaires :

Les représentants des partenaires ont leur place avec les officiels. Ils doivent être **cités et remerciés** par le président du club organisateur.

La remise des récompenses :

Il est bon de faire remettre les récompenses par les invités de marque et les personnes impliquées dans l'organisation. Les partenaires qui ont offert des récompenses doivent les remettre.

Le trophée de la compétition est remis par le président ou son représentant (national ou ligue selon le cas).

Le CTS devra veiller à la présence de tous les récompensés à la cérémonie finale. Au besoin, il sera mentionné dans la note d'organisation que toute absence à la cérémonie de clôture équivaut à un abandon de récompenses.

Le pot de clôture :

Il permet à tous de se rencontrer dans une atmosphère sportive, conviviale et amicale.

L'alcool est à éviter, s'il est présent ce doit être en quantité limitée et de faible degré. Il est proscrit dans les manifestations jeunes.

LA PHASE POST-COMPÉTITION

Dans la semaine qui suit il convient de clore cette rencontre de la façon suivante :

Les remerciements

Envoi de remerciements écrits aux différents partenaires de la manifestation.

Autorités militaires concernées.

Autorités civiles locales impliquées.

Mouvement sportif représenté (CROS, CDOS, J & S...).

Partenaires.

Le compte rendu

Il est composé de deux bilans qui seront adressés dans les meilleurs délais au secrétariat de la ligue avec copie au vice-président en charge des activités.

Le bilan administratif et financier :

Le club organisateur aidé du CTS renseigne les colonnes "réalisées" de la fiche "budget prévisionnel" et inscrit l'**inventaire détaillé** de la totalité des **factures** dont les **originaux seront joints à ce bilan**.

Les factures seront directement **réglées par la ligue**, exceptionnellement remboursées au club, après accord du trésorier général et en échange des originaux des factures.



Le bilan sportif :

En quelques lignes, le CTS dressera ses conclusions sur la préparation, le déroulement et l'après compétition. Il devra faire ressortir :

- Le nombre de participants
- Le nombre de clubs représentés
- Le niveau des participants
- Les incidents, les accidents
- L'arbitrage (niveau, problèmes éventuels)
- Les défections
- Les difficultés rencontrées
- Les résultats complets
- Les actions de fair-play



Le compte rendu doit permettre, en faisant ressortir les points positifs et les points négatifs, d'élaborer une conclusion permettant de faire évoluer la compétition afin :

- de mieux **l'adapter** aux besoins,
- d'en améliorer la **qualité**,
- d'en diminuer le **coût**,
- de la rendre plus **médiatique**...



**LIGUE OUEST**

994/05/IA

Agrément n°04 355 123

du ministère de la Jeunesse et des Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
7^e Coupe de GOLF de la LIGUE OUEST
Samedi 14 octobre 2017 – Golf de Rennes
St Jacques de la Lande (35)

Annexe 1 : Plan de situation

1. GÉNÉRALITÉS

La septième édition de la Coupe de golf de la ligue Ouest se déroulera le samedi 14 octobre 2017 sur le golf de Rennes à St Jacques de la Lande (35).

Cette rencontre est indépendante et unique. Elle n'entre pas dans la qualification des équipes pour le championnat national FCD.

Cette note précise l'organisation de cette compétition **ouverte à tous les licenciés de la FCD.**

2. ORGANISATION TECHNIQUE**a) Club Organisateur : CSA ESMD-2^e RMAT**

Contact : Noël THOMAS – noel.thomas@intradef.gouv.fr

Conseiller technique « golf » : Christian HAMEL (Tél : 02 99 52 17 97 – Mob : 06 51 63 31 18 – Mail : ctr.lo.fcd@free.fr)

b) Règlement général :

Cette compétition oppose les trois équipes régionales de Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

Chaque équipe régionale comprendra un certain nombre d'équipes de trois joueurs, défini par le nombre minimum présenté par une des 3 régions, en compétition pour le gain de la Coupe 2017.

Tous les autres joueurs seront en compétition pour le classement en individuel.

c) Règlement particulier de la compétition :**Article 1**

Pour prendre part à la compétition, les joueurs doivent être titulaires de la licence délivrée par la FCD pour la saison 2017-2018 et de la licence FFGolf 2017 (certificat médical d'aptitude enregistré).

L'épreuve est ouverte à toutes et tous sans limite d'index.

Chaque club peut engager autant de participants qu'il le souhaite. (Nombre maximum de participants à la compétition : **60, soit en théorie 20 joueurs par équipe régionale**).

Dans le souci de préserver une participation optimale des clubs, le conseiller technique pourra être amené à limiter le nombre d'équipes par club.

Article 2 - Déroulement de la compétition

La compétition aura lieu sur le parcours de 18 trous du golf de Rennes (35000).

<https://rennes-saint-jacques.bluegreen.com/fr>

Article 3 - Formule de la compétition

Cette rencontre se disputera en simples stableford.

Les classements seront établis par le cumul des scores stableford brut + net pour les simples (index plafonnés à 30 pour le calcul des points).

Les équipes retenues pour représenter les 3 régions joueront par équipes de 3 joueurs pour l'attribution de la Coupe. Le classement se fera au cumul total des résultats en brut et en net réalisé par les équipes.

Un classement en simple à partir des scores bruts et nets sera établi pour l'ensemble des joueurs dans les séries identifiées.

Pour la Coupe, les clubs pourront inscrire leurs joueurs en précisant s'ils souhaitent jouer en simple ou au sein d'une équipe régionale. Le capitaine de région aura à charge la constitution des équipes « officielles ».

d) Horaires :

Rassemblement impératif à 8h30 devant le club-house.

Départ 9h00 en « shot-gun ».

e) Classements :

Pour les simples : classement général individuel 1^{ère} et 2^e et 3e séries en brut et en net stableford hommes et dames.

Classement par Région (Bretagne - Pays de Loire - Normandie) attribuant la Coupe de la Ligue Ouest à l'équipe régionale ayant rapporté le plus de points au total des scores (brut + net) réalisés par les équipes de 3 joueurs retenues pour représenter leur région.

La région Bretagne, détentrice du trophée, le ramènera le jour de la compétition.

f) Composition des équipes :

Les capitaines régionaux sont chargés de composer les équipes représentant leur région en fonction des *désidératas* exprimés par les clubs :

Bretagne : Noël THOMAS

Pays de Loire : Jean-Louis JOURDAN

Normandie : Patrice LAY

g) Arbitrage : par le conseiller technique.

h) Récompenses : la remise des récompenses aura lieu pendant le repas à l'issue de la compétition.

Une récompense sera remise aux meilleurs scores des classements individuels (le classement brut prime sur le classement net) et un trophée remis en jeu chaque année sera remis au capitaine de l'équipe 1^{ère} du classement régional.

DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil : À partir de 8h00 au golf de Rennes. Un buffet d'accueil café et viennoiseries sera offert par notre partenaire SG/BFM.

b) Restauration: Au restaurant du golf vers 13h00.

c) Santé : Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU). En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Hébergement : possibles dans les nombreux hôtels à proximité, à Rennes ou dans communes avoisinantes : Bruz ou Saint Jacques de la Lande... (à la charge des clubs).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque joueur devra être en possession de ses licences FCD 2017-2018 et FFG 2017 pour la compétition (article 1). En raison de la date de cette épreuve, en tout début de saison, il est probable que les nouvelles licences ne seront pas arrivées au club. Cependant les demandes devront avoir été transmises « *a minima* » au secrétariat du club d'appartenance. Les joueurs qui ne seraient pas en possession de leur licence actualisée devront néanmoins avoir été licenciés pour la saison 2016-2017.

Les vérifications seront faites directement sur SYGELIC par la ligue Ouest jusqu'à la veille de la compétition.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 37,50 € par joueur – 20 € par accompagnateur.

Procédure d'inscription : via l'application SYGEMA (inscriptions en ligne pour les manifestations nationales **et** régionales) jusqu'au 8 octobre 2017.

La ligue soutient cette manifestation en accordant une aide de **15 euros** par joueur.

c) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club.)

d) Compte-rendu :

Le compte rendu de ce tournoi sera adressé à la ligue Ouest par le CTS.

e) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de Golf et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
Coordonnateur activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Équipe technique Régionale
- Trésorier général de la Ligue Ouest
- Présidents des clubs LO/FCD

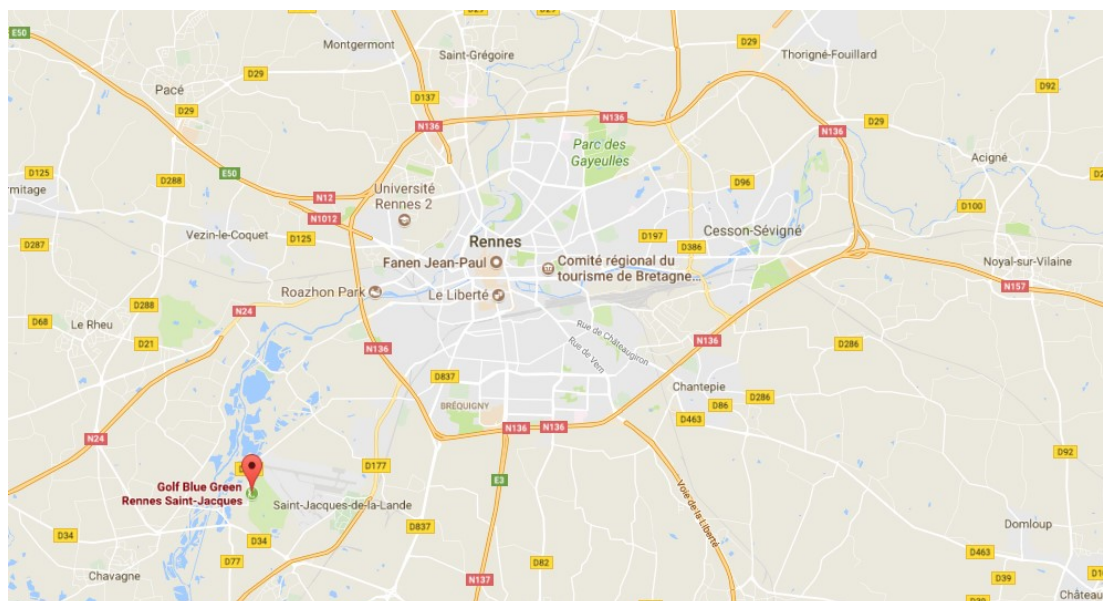
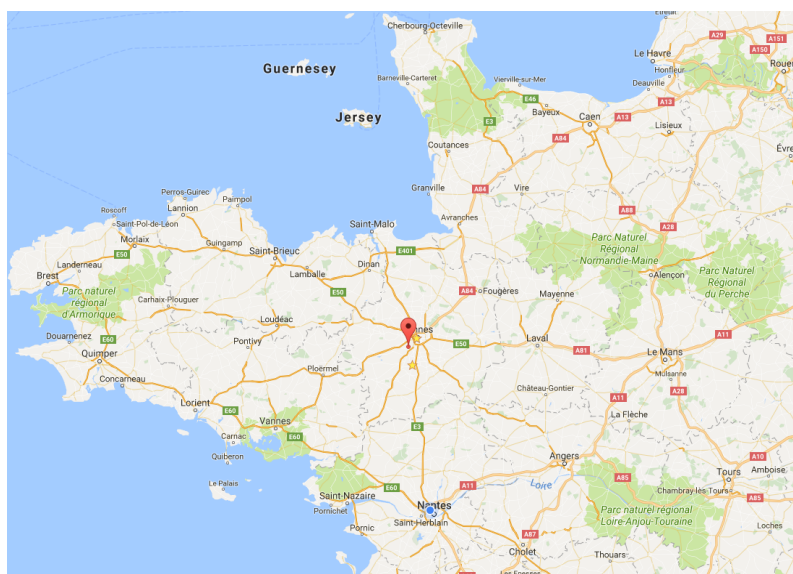
PLAN DE SITUATION

7^e COUPE de GOLF de la LIGUE OUEST Samedi 14 octobre 2017- Golf de Rennes

site web: <https://rennes-saint-jacques.bluegreen.com/fr>

Golf de Rennes
Le Temple du Cerisier
35136 St Jacques de la Lande

Tél : 0299301818



**BUDGET PREVISIONNEL
BILAN FINANCIER**

CONCERNANT: (*Budget prévisionnel ou bilan financier de la compétition considérée*)

PRESENTE PAR: (*Club organisateur*)

N° d'affiliation FCSAD: (*N° d'affiliation du club organisateur*)

Montant du droit d'inscription: (*le cas échéant*)

N° Cpte	NATURE DES MOUVEMENTS	RECETTES prévisions	RECETTES réalisées	DEPENSES prévisions	DEPENSES réalisées	PIECES JUSTIFICATIVES (pour le bilan financier)
7...	DROITS D'INSCRIPTIONS (participation x montant de l'inscription)					
7...	SUBVENTIONS					
6285	FRAIS D'ARBITRAGE					Factures N°
6...	FRAIS SOUTIEN SANTE					Factures N°
6238	RECOMPENSES					Factures N°
6257	RECEPTION, POT					Factures N°
6061	MATERIELS NON STOCKES					Factures N°
6064	FOURNITURES DE BUREAU					Factures N°
611	PRESTATIONS EXTERIEURES					Factures N°
613	ASSURANCES					Factures N°
621	PERSONNELS EXTERIEUR					Factures N°
6230	PUBLICITE					Factures N°
6236	PHOTOS, AFFICHES, PLA- QUETTE, INVITATIONS...					Factures N°
625	DEPLACEMENTS					Factures N°
626	FRAIS POSTAUX					Factures N°
6516	SACEM					Factures N°
6...	DIVERS (à expliciter)					Factures N°

TOTAUX				
---------------	--	--	--	--

DESTINATAIRE

FCD / Ligue Ouest - 2, rue maréchal Gallieni - 35200 RENNES



des Clubs de la Défense

LIGUE OUEST F.C.D.

2, rue Maréchal Gallieni
35200 - RENNES

02 23 35 20 30

secretariat@ligueouest-fcd.fr

www.ligueouest-fcd.fr